**[75:A:12]**

 **Affidavit d'opposition**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AFFIDAVIT DE [*nom*]

 Je soussigné, [*nom*], de la/du [*ville, village, etc.*] de ..., dans le/la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., dirigeant d'entreprise, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Je suis le président et le seul actionnaire de la demanderesse dans la présente action.

2. Le présent affidavit est présenté en opposition aux motions par lesquelles le défendeur [*nom*] et la défenderesse [*dénomination sociale*] sollicitent des ordonnances de cautionnement pour dépens.

3. La présente action a été introduite par une déclaration délivrée le [*date*] et concerne certaines campagnes de promotion des ventes canadiennes connues sous le nom de «...» (l'«action canadienne»). À la même époque, une action était intentée par la demanderesse aux États-Unis devant la District Court du district de ... (l'«action américaine») contre les défendeurs [*noms et dénomination sociale*] ainsi que d'autres personnes en liaison avec certaines campagnes «...» menées dans ce pays. Les faits de l'action américaine et ceux de l'action canadienne présentent des recoupements très importants en ce qui a trait à la question de la responsabilité.

4. L'action américaine ne sollicite toutefois pas le même redressement que l'action canadienne. Est jointe comme pièce «C» à l'affidavit daté du [*date*] de [*nom*], le procureur des défendeurs [*noms et dénomination sociale*] (l'«affidavit de [*nom*]»), une copie de l'acte introductif d'instance et de la déclaration de l'action américaine. L'action américaine sollicite un redressement à l'égard de la campagne «...» qui est mise en oeuvre aux États-Unis; elle ne concerne pas les promotions canadiennes visées par la mesure de redressement de la présente action; de plus, certains des défendeurs qu'elle poursuit ne sont pas parties à l'action canadienne.

5. Il ne convient pas de prononcer d'ordonnance de cautionnement pour dépens dans la présente action puisque la demanderesse possède suffisamment de biens pour payer tous dépens adjugés aux défendeurs et pour remplir l'engagement relatif aux dommages-intérêts prévu dans l'ordonnance interlocutoire en date du [*date*] de monsieur le [*ou* madame la] juge [*nom*], ordonnance dont une copie conforme est jointe comme pièce «A» au présent affidavit. La défenderesse [*dénomination sociale*] n'ayant jamais fourni les états financiers exigés par l'ordonnance de monsieur le [*ou* madame la] juge [*nom*], je dois tenir pour acquis qu'elle ne doit aucun montant aux défendeurs [*noms et dénomination sociale*]. En conséquence, l'ordonnance interlocutoire en cause ne semble avoir causé aucune diminution de l'encaisse. Si les défendeurs [*noms et dénomination sociale*] ont été incapables d'obtenir paiement des montants qui leur sont dus en liaison avec les campagnes canadiennes «...» mises en oeuvre par la défenderesse [*dénomination sociale*], ce n'est pas à cause de l'ordonnance de monsieur le [*ou* madame la] juge [*nom*] mais en raison du défaut de la défenderesse [*dénomination sociale*] de respecter cette ordonnance comme ses obligations envers ses co-défendeurs [*noms*].

6. L'affidavit de [*nom*], qui est incorporé par renvoi et accepté dans l'affidavit de [*nom*], le procureur de la défenderesse [*dénomination sociale*], mentionne une lettre en date du [*date*] adressée par la demanderesse à ... Inc., lettre qui se trouve jointe comme pièce «A» à l'affidavit de [*nom*]. Dans son affidavit, [*nom*] présente cette lettre à l'appui de son affirmation que la demanderesse est insolvable et que le seul bien dont elle dispose est le bien éventuel relié au sort de la présente action et de l'action américaine.

7. La lettre à ... Inc. exposait la situation financière de la demanderesse au [*date*]. Les difficultés financières qu'éprouvait alors la demanderesse étaient dues en grande partie aux activités des défendeurs qui ont donné lieu à la présente action.

8. La situation financière de la demanderesse s'est toutefois considérablement améliorée depuis le [*date*]. La banque avec laquelle la demanderesse fait affaires est la Banque [*dénomination*], et la dette de la demanderesse envers cet établissement est actuellement de ... $. La demanderesse a réduit sa dette envers la Banque [*dénomination*] d'environ ... $ depuis le [*date*], où cette dette était de ... $. Sur la foi des renseignements que m'a transmis [*nom*], le gérant de la succursale ... de la Banque [*dénomination*] qui détient les comptes de la demanderesse, je tiens pour véridique que la Banque [*dénomination*] s'estime satisfaite des opérations du compte de la demanderesse.

9. Au [*date*], les comptes débiteurs de la demanderesse totalisent un montant de ... $. Outre les comptes débiteurs, les actifs à court terme de la demanderesse comprennent des contrats de services dont l'exécution doit avoir lieu au cours de la prochaine année. Parmi ceux-ci, il en existe un pour lequel la facturation n'a pas encore eu lieu et qui prévoit une rémunération totale de ... $. La demanderesse négocie présentement des contrats avec sept clients différents. La rémunération totale obtenue par la demanderesse aux termes de ces contrats serait de ... $ au [*date*]. Je crois que chacun de ces contrats sera conclu et exécuté d'ici 30 jours.

10. Dans son affidavit, [*nom*] suppose erronément que la demanderesse fera cession de ses biens sous le régime des dispositions législatives sur la faillite à moins qu'elle n'obtienne gain de cause dans la présente action et dans l'action américaine. Bien que certains des créanciers de la demanderesse demeurent impayés, la majorité de ceux-ci ont accepté de différer leur demande de paiement pour permettre à la demanderesse de poursuivre l'amélioration, déjà remarquable, des mouvements de son encaisse.

11. Les interrogatoires préalables ne sont pas encore terminés dans la présente action. La demanderesse n'a pas encore été interrogée par l'avocat de la défenderesse [*dénomination sociale*], et [*noms*] n'ont pas encore été interrogés.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.